
Trente ans de conflit au Sahara occidental

Khadija Mohsen-Finan

Janvier 2008





L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901). Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux. L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et économiques, chercheurs et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares think tanks français à se positionner au coeur même du débat européen.

Les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ISBN : 978-2-86592-313-7

ISSN : 1954-3514

© Tous droits réservés, Ifri, 2008

IFRI
27 RUE DE LA PROCESSION
75740 PARIS CEDEX 15 - FRANCE
TÉL. : 33 (0)1 40 61 60 00
Email: ifri@ifri.org

EUR-IFRI
22-28 AVENUE D'AUDERGHEM
1040 - BRUXELLES, BELGIQUE
TÉL. : 00 + (32) 2 238 51 10
Email: info.bruxelles@ifri.org

SITE INTERNET : www.ifri.org

Programme Maghreb

Cette « Note » s'intègre dans le programme Maghreb de l'Ifri qui a pour vocation de mieux appréhender la complexité de la relation entre la France et le Maghreb et d'apprécier les évolutions de ces pays : Maroc, Tunisie, Algérie, Libye. Il devrait permettre le débat et accompagner la politique de la France dans cette région, considérée comme son aire d'influence.

Mis en place en 2007 et s'inscrivant dans le prolongement des travaux réalisés antérieurement, il s'articule autour de quatre axes :

- Observation et analyse des dynamiques internes, avec un accent mis sur les modes de transition politiques et les relations intermaghrébines ;
- Compréhension des enjeux économiques, notamment au travers des questions énergétiques, des investissements étrangers, de l'après-textile ;
- Le Maghreb dans les relations internationales, avec un axe spécifique dédié aux relations avec la France et au rôle des États-Unis ;
- Les liens entretenus par les Français d'origine maghrébine avec leur région d'origine.

L'auteur

*Docteur en science politique, IEP de Paris, et diplômée d'histoire, Aix-en-Provence, **Khadija Mohsen-Finan** est responsable du programme Maghreb à l'Ifri. Ses travaux portent essentiellement sur le Maghreb et les questions relatives à l'intégration des populations musulmanes en Europe. Elle est aussi enseignante à l'IEP de Paris dans le cadre du Master Politique comparée, à l'IISMM (EHESS) et à l'université Ca' foscari de Venise. Par ailleurs, elle représente l'Ifri dans le réseau Ramsés² de la Commission européenne.*

Ce texte est paru dans l'ouvrage dirigé par Paola Gandolfi : *Le Maroc aujourd'hui* (Bologne, Casa editrice il Ponte, 2008).

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	3
UN CONFLIT QUI S'INSCRIT DANS LA DURÉE	4
DIVERGENCES AUTOUR DU MODE DE RÈGLEMENT	7
MANIFESTATIONS DANS LES VILLES SAHARIENNES	9
UNE AUTONOMIE DIFFICILE À INSTAURER.....	13
BIBLIOGRAPHIE	16

Introduction

En 2005, le conflit du Sahara occidental entrait dans sa trentième année sans que l'on puisse parler de vainqueur ni de vaincu. Les deux options préconisées pour mettre un terme à ce conflit qui oppose le Maroc au Front Polisario pour la souveraineté de l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental semblent difficiles à réaliser. L'autodétermination demeure le choix du Front Polisario, il est approuvé par l'Algérie et depuis peu par la Russie.

Pour Rabat, l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental pourrait constituer une région autonome au sein d'un royaume souverain. Une option que privilégient également les États-Unis, la France et le gouvernement espagnol. Le 11 avril 2007, le Maroc a soumis à l'ONU un projet d'autonomie sur le Sahara occidental qui vise à « mettre fin à l'impasse », il a été aussitôt rejeté par le Front Polisario qui a également fait parvenir aux Nations Unies son propre projet qui porte sur l'autodétermination.

À ces deux documents, le secrétaire général des Nations unies a répondu par une résolution (1 754) qui appelle les deux parties à « engager des négociations de bonne foi, sans conditions préalables, en tenant compte des développements survenus ces derniers mois en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental ».

Si ce n'était la nouvelle donne régionale, ces rencontres programmées pourraient ressembler à toutes les précédentes négociations qui ont échoué. Mais il faut compter cette fois-ci avec la peur entretenue sur la zone grise située au Sahel, susceptible pour certains de constituer un espace de repli pour *Al-Qaïda*. Il faut aussi prendre en considération les nouveaux acteurs russe et américain, et prendre nécessairement en compte les manifestations récurrentes qui se produisent dans les villes du Sahara occidental et en particulier à Lâayoune.

Un conflit qui s'inscrit dans la durée

Le conflit du Sahara constitue un des plus anciens conflits non résolus. Ses origines sont liées à l'héritage colonial et aux disputes sur le tracé des frontières sahariennes qui ont accompagné les indépendances de l'Algérie et du Maroc. Auparavant, Mokhtar Ould Daddah avait revendiqué ce territoire peuplé de tribus nomades en mettant en avant leur communauté ethnique avec les populations mauritaniennes. En 1957, des Sahraouis de l'Armée de Libération du Maroc du Sud (ALM) attaquent les troupes espagnoles dans la région de Tarfaya, provoquant, en février 1958, l'opération Écouvillon associant la France et l'Espagne et visant à mettre un terme à l'insurrection. Dans le même temps, Mohamed V affirmait sa « volonté de poursuivre son action pour la restitution du Sahara au Maroc ».

En 1960, la résolution 1 514 qui reconnaît le droit des peuples à l'autodétermination est adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et en 1963, la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) engage ses membres à respecter l'« intangibilité des frontières coloniales ». Le Maroc rejette alors cet article.

Dès 1966, l'ONU et l'OUA invitèrent l'Espagne, puissance coloniale administrante à quitter le territoire selon une procédure d'autodétermination des populations sous le contrôle de l'ONU. L'unanimité se fait alors sur cette base anticolonialiste et aussi bien les instances internationales, que le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie acceptent ce principe jusqu'à la fin de l'année 1973. L'Espagne ne quitte pourtant pas le territoire, au contraire, l'administration du Général Franco s'emploie même à garantir les intérêts espagnols dans la région par divers moyens comme l'octroi d'un statut d'autonomie interne en septembre 1973 et l'aménagement progressif d'une autodétermination qui préserverait l'influence de la métropole.

En 1974, ce processus est brutalement interrompu par le Maroc qui quitte le front anticolonialiste et entame seul une campagne diplomatique contre l'Espagne. Saisissant l'occasion de la maladie de Franco, Hassan II engage une action visant à mettre en échec la décolonisation espagnole par un référendum d'autodétermination.

Un an après, en 1975, au lendemain de la mort du Général Franco, l'Espagne évacue le Sahara, provoquant une mainmise

marocaine sur ce territoire. Depuis, les deux protagonistes officiels dans ce conflit, Maroc et Front Polisario, se disputent la souveraineté de ce territoire. Leurs fondements juridiques sont diamétralement opposés. Alors que Rabat se réfère aux « droits historiques » pour plaider le maintien de la délimitation des frontières en vigueur avant la décolonisation, le Front Polisario s'appuie sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Cette lutte pour la souveraineté d'un territoire aux frontières floues, peuplé par des populations nomades assez partagées sur les revendications à formuler paraît alors banale. Son inscription dans le temps s'explique en très grande partie par l'instrumentalisation de ce conflit qui est devenu progressivement un enjeu de politique intermaghrébine d'abord, puis une pomme de discorde à l'intérieur des pays concernés et intéressés. Pour l'Algérie, qui n'a pas de revendications officielles sur le Sahara, ce conflit a toujours représenté un véritable enjeu de politique intérieure, les généraux cherchant à consolider leur pouvoir par une surenchère nationaliste.

Dans un premier temps, ce conflit a profité à chacun des pays limitrophes du Sahara pour consolider leurs jeunes Etats. Cette guerre, meurtrière jusqu'au début des années 1980, s'est aussi révélée être un formidable moyen pour le Maroc de faire l'union autour du trône et de renforcer une légitimité largement entamée par les crises des premières années de la décennie 1970 marquée par des émeutes, des grèves ouvrières et estudiantines, et deux coups d'État perpétrés par l'armée contre la personne du roi. L'engagement de Rabat dans ce conflit a alors permis au monarque d'envoyer au Sahara une armée remuante.

Le Maroc refuse alors toute négociation sur cette zone dont il proclame le caractère marocain au nom de son « intégrité territoriale ». Cependant, le Front Polisario, nouvel acteur qui apparaît sur la scène régionale à travers la revendication de son indépendance et de son identité propre inflige de sérieux revers aux Forces Armées Royales (FAR). En 1981, Hassan II accepte alors le principe d'autodétermination, tout en cherchant à faire évoluer le rapport des forces, notamment par la construction de murs de défense protégeant les zones riches en phosphates et habitées, des incursions du Front Polisario. Le Maroc transformait ainsi une guérilla qui profitait au protagoniste sahraoui qui avait la maîtrise du terrain, en une guerre d'usure, tout en inscrivant le différend dans le droit international.

En optant pour une autre stratégie militaire et politique, le souverain marocain pensait, à terme gagner la partie. En 1988, deux événements majeurs le confortent dans ce sentiment. D'une part, après 12 ans d'interruption, le gouvernement algérien rétablit ses relations diplomatiques avec le Maroc. D'autre part, la direction du Front Polisario traverse une crise en raison de la mainmise des Reguibat sur les autres tribus ; nombre de Sahraouis de Tindouf

quittent alors le Front Polisario et rallient le Maroc, répondant à l'appel du roi à « rejoindre la patrie clémente et miséricordieuse ».

En réalité, dans ce contexte difficile pour le Front Polisario du fait du rapprochement algéro-marocain et de la crise qui minait la direction du mouvement, Hassan II lançait un appel « à tous les égarés animés de bonnes intentions » pour « qu'ils regagnent la mère patrie » qui se montrerait « clémente et miséricordieuse » à leur égard. Ce faisant, le roi se positionnait en fait en père qui lance un appel à ses fils dispersés et « oublieux » d'un passé d'union entre ce qu'il appelle le Grand sud et la monarchie marocaine. Mais par ses appels répétés, le monarque dévoilait en réalité un pan entier de sa stratégie consistant à accélérer la multiplication des ralliements qui provoquerait selon ses vœux une hémorragie dans les rangs de l'ennemi et rendrait de ce fait inutile la tenue d'un référendum.

Dans la logique de ce conflit, la « clémence » du roi est empruntée à une tradition sultanienne selon laquelle, le royaume est composé de tribus et le territoire s'agrandit au rythme des allégeances faites au souverain. Mais, ce faisant, le Maroc enlevait à son conflit son aspect universel et l'insérait, par le biais de l'intégration des populations du Sahara au Maroc dans une politique d'aménagement du territoire et de régionalisation.

Dès lors, nous nous trouvons face à deux logiques l'une internationale avec l'accord donné par les deux parties y compris le Maroc sur la tenue d'un référendum en vue de régler le conflit, et l'autre interne qui consiste à intégrer le territoire du Sahara et sa population, notamment par une politique attractive de ceux qui se trouvent à Tindouf. Pour ces derniers, leurs choix s'expliquent par les configurations régionales et dans une moindre mesure internationale qui ne leur permettent plus de croire en l'avenir d'un État sahraoui et préfèrent se mettre au service du Maroc. Dans la plupart des cas, ils représentaient des opposants politiques au mouvement au sein duquel ils ont milité.

Face à cette attitude, le Front Polisario et l'Algérie n'ont jamais cessé de soutenir l'idée d'un référendum d'autodétermination sous l'égide des Nations Unies. Le Maroc a toujours parié sur l'infléchissement du soutien d'Alger aux Sahraouis. Ainsi, après la mort du président Boumediene, Rabat a vu en Chadli Benjedid l'homme du rapprochement algéro-marocain. De même, durant la guerre civile algérienne (1992-1998), Hassan II avait parié sur l'affaiblissement de son voisin. L'avènement du président Bouteflika en 1999 avait suscité les mêmes espoirs, mais la convergence de vues entre l'armée, les services de sécurité et la présidence de la République sur le dossier saharien d'une part et plus largement encore sur les relations entre le Maroc et l'Algérie a constitué un sérieux démenti à tous ceux qui avaient vu en Bouteflika l'homme du compromis sur le Sahara.

Divergences autour du mode de règlement

Depuis 1966, le Maroc a donné le sentiment de tergiverser entre autodétermination et autonomie. En juin 1966, lors d'une réunion du « Comité des vingt-quatre » à Addis Abeba, le représentant du Maroc à l'ONU rappela les revendications marocaines et les fins de non-recevoir espagnoles avant de conclure : « étant donné que la libération (d'Ifni et du Sahara), au moyen de négociations et suivant la formule de restitution pure et simple au Maroc, ne paraît acceptée jusqu'à ce jour par le gouvernement de Madrid, le gouvernement marocain propose que soit concédée l'indépendance le plus tôt possible¹. »

À d'autres occasions, le Maroc renouvela sa demande d'autodétermination du Sahara, comme en 1981 au sommet de l'OUA de Nairobi. Le Maroc demanda alors un référendum pour tenter de contrer un processus devenu favorable à la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). De la même manière en 1997, le Premier ministre Filali et le Ministre de l'Intérieur Driss Basri défendirent l'autodétermination à Houston.

Faut-il pour autant y voir un paradoxe de la part de la monarchie qui demanda tantôt l'autonomie, tantôt l'autodétermination ? En réalité, dans l'esprit d'Hassan II, les deux options étaient complémentaires. En avançant la formule devenue célèbre de « tout est négociable sauf le timbre et le drapeau », le roi affichait bien les attributs de souveraineté qui devaient relever de Rabat. Toutefois, il ajoutait que « tôt ou tard, il faut que notre propriété du Sahara soit déposée à la conservation foncière des Nations Unies ». Autrement dit, si l'idée de l'autonomie du Sahara le séduisait, allant jusqu'à vanter les mérites des länder allemands, il n'excluait pas pour autant, la tenue d'un référendum qui aurait alors valeur de reconnaissance de cette autonomie par la Communauté internationale.

En septembre 1991, l'accord de cessez-le-feu prévoyait l'organisation d'une consultation référendaire dès janvier 1992. Faute d'accord entre les parties sur la composition du corps électoral, le référendum fut régulièrement ajourné. Dès lors, on a pu observer un déplacement des tensions : l'affrontement ne s'exprimait plus sur le

¹ Cf. F. Villar, 1982, *El Proceso de autodeterminación del Sahara*, Valence, Fernando Torres.

terrain mais à travers la composition des listes électorales. Mais cette absence de volonté à s'accorder sur un corps électoral n'explique qu'en partie l'échec à organiser une consultation référendaire. En réalité, en acceptant cette procédure en 1981, le Maroc entendait se donner les moyens de parachever sa politique d'intégration du territoire et des Sahraouis au Maroc. En 1988, compte tenu des difficultés que semblait réserver la paix, notamment en termes de déséquilibre entre les régions ou encore d'intégration de l'ensemble des Sahraouis, la position d'attente d'un référendum a permis à Rabat de consolider l'union au plan interne et au plan international d'être en accord avec les demandes de l'ONU en faveur du référendum.

Durant la seconde moitié de la décennie 1990, la position marocaine connut une véritable évolution, difficilement perceptible, dans la mesure où des divergences allaient naître entre les deux principaux acteurs marocains de la gestion du dossier saharien ; le roi et son Ministre de l'Intérieur Driss Basri.

Pour ce dernier, la maîtrise des urnes conduirait forcément à un succès marocain, définitif et incontestable puisque validé par le vote. Le déplacement depuis plusieurs années de Marocains venus de divers points du sud du pays avait pour objet de fournir des électeurs favorables au Maroc dans le cadre de la tenue d'un référendum. S'appuyant sur des sondages réalisés dans les principales villes du Sahara occidental, Hassan II réalisait quant à lui, que la population consultée ne se prononcerait pas majoritairement pour le rattachement de cette zone au Maroc. Pourtant, ce scrutin paraissait d'autant plus déterminant que pour la monarchie, la cause sacrée de la récupération des « provinces sahariennes » a beaucoup trop lourdement hypothéqué la vie politique du pays pour que le pays puisse s'engager dans une aventure électorale sans être assuré d'une franche victoire.

Succédant à son père en 1999, Mohamed VI adopte l'autonomie comme mode de règlement de ce conflit, écartant implicitement l'autodétermination. À partir des années 2000, chacun des protagonistes s'est approprié, d'une certaine manière, l'un des deux modes de règlement. Pour l'Algérie, la défense du principe d'autodétermination lui paraît quasiment naturelle dans la mesure où elle doit la naissance de sa propre souveraineté à un référendum d'autodétermination organisé en 1962.

Cette référence à la consultation de 1962 a conduit improprement Algériens et Marocains à assimiler l'autodétermination à l'indépendance, ce qui explique l'abandon de cette option par Rabat. Dès lors, on a le sentiment que les deux options se tournent littéralement le dos et qu'elles ne sont en rien conciliables dans le cadre de la résolution de ce conflit.

Les manifestations indépendantistes dans les principales villes du Sahara ont probablement conforté les autorités marocaines dans la nécessité d'écarter la possibilité d'organiser un référendum d'autodétermination.

Manifestations dans les villes sahariennes

Lorsque l'Espagne quitte le Sahara en 1976, ce territoire cesse d'être qualifié de Sahara espagnol pour redevenir, aux yeux de la communauté internationale le Sahara occidental. Rabat, qui défend la thèse des droits historiques du Maroc sur ce territoire, interprète le départ des Espagnols comme une restitution par ces derniers de ce territoire au même titre que Tarfaya en 1958 ou Ifni en 1976. Mais Ifni et Tarfaya ne jouissaient pas du même statut que le Sahara espagnol et le départ de l'Espagne n'était pas une restitution. Le Maroc va pourtant cultiver l'ambiguïté en intégrant Tarfaya au Sahara occidental, région que les documents officiels désignent par « provinces sahariennes ».

En intégrant ce « territoire récupéré » au royaume par la mise en place de l'administration marocaine et par l'extension des élections nationales dans cette région, le Maroc tentait selon toute vraisemblance de créer des phénomènes irréversibles. Habituer les Sahraouis restés dans la région à un certain confort, en attirer d'autres, et familiariser la communauté internationale à l'idée d'appartenance marocaine de ces régions intégrées que l'État marocain a choisi de développer à grands frais. De façon concomitante à la mise en place de l'administration, preuve de leur intégration au royaume, confirmée par l'extension des élections marocaines dans ces régions et de l'exercice de l'autorité du Ministère de l'Intérieur jusqu'à Laouira, la monarchie entreprit une série de réalisations pour développer économiquement ces régions et « effacer ainsi le long retard enregistré ici par rapport aux régions du Maroc durant la colonisation espagnole ».

Dans le cadre de cette politique de développement, Laayoune, capitale du Sahara occidental, était censée constituer une ville-vitrine symbolisant tout à la fois l'intégration possible et heureuse mais aussi la réussite du développement. Cette petite bourgade au climat désertique, bâtie par les Espagnols dans les années 1930, fut, au même titre que les villes millénaires du Maroc, promue au rang de ville impériale.

En un temps très court, elle bénéficia d'énormes crédits pour faire oublier l'hostilité de son climat désertique et la pauvreté des infrastructures héritées de la période espagnole. Dans un souci de brassage de la population « nationale », la monarchie encouragea la migration interne et nombre de marocains vinrent s'y installer.

Pour compenser les conditions de vie difficiles dans le désert, le salaire de la population vivant dans le Sahara fut majoré par rapport aux villes du Maroc. Ce mélange de populations avait pour but de rendre minoritaires les Sahraouis originaires de la région, leur ôtant ainsi graduellement leur hégémonie et gommant progressivement leur spécificité et par là leur identité niée par Rabat.

Parmi ces « nouveaux venus » il y a bien sûr les Marocains des villes du nord, venus trouver un salaire intéressant et des produits alimentaires subventionnés par l'État, mais aussi ceux qu'on appelle communément les Sahraouis des régions méridionales, c'est-à-dire Tan Tan, Tarfaya ou Goulimine. Parmi les natifs du Sahara occidental, Lâayoune compte un grand nombre de Tekna anciennement ou plus récemment sédentarisés. Les membres de la tribu Tekna ont toujours été présents dans la région de la Seguiet El Hamra mais aussi dans la région de Tarfaya ou dans le sud du Maroc. Ils étaient généralement sédentaires au nord et nomades au sud où ils pratiquaient un commerce caravanier et entretenaient de bonnes relations avec le pouvoir central marocain. Certaines branches de la tribu (Izarguien, Aït Lahcen, Yaggout) prêtaient allégeance au souverain. Certains de leurs descendants sont aujourd'hui installés à Lâayoune perpétuant à la fois la vocation commerçante des anciens et les liens « traditionnels » qui les unissaient au pouvoir central marocain.

Ceux-là ont constitué une élite sur laquelle s'est appuyé Hassan II pour administrer le territoire, lui octroyant des licences d'importation pour qu'ils puissent pratiquer un négoce important entre les Canaries et le Maroc *via* Lâayoune. En contrepartie de leur allégeance, et de leur fidélité, le roi les a associés aux activités économiques les plus dynamiques de la région, comme le commerce, la pêche et le bâtiment ou encore le tourisme. Progressivement, les Tekna ne seront plus les seuls à bénéficier de ces privilèges, tous ceux qui auront aidé la monarchie à administrer pacifiquement ce territoire se verront attribuer des postes de fonctionnaires, ou « conseillers du roi ». Ce faisant, Hassan II avait réussi à constituer une élite cooptée qui lui servait à la fois d'appui et de vitrine. Mais avec le temps, ces liens clientélistes se sont distendus et les relations entretenues entre les nouvelles générations et le roi se modifièrent. Mohamed VI ne s'est pas inscrit dans cette logique de cooptation des élites sahraouies par la mise en avant de leur appartenance tribale. Les jeunes générations furent de plus en plus considérées comme des Marocains à part entière et les usages particuliers, jadis pratiqués par Hassan II et son ministre Driss Basri furent progressivement abandonnés.

Parallèlement à cette nouvelle attitude de la monarchie, en l'espace de deux décennies les jeunes générations du Sahara ont été effectivement intégrées au Maroc et imprégnées par les changements en cours dans ce pays. L'ouverture du système politique a permis des changements de comportements notables de la part des Marocains. Dans les années 1990, l'émergence de la

société civile et les revendications formulées en matière de droits de l'Homme n'a certainement pas échappé à ces populations.

Autre facteur de changement notable, que la naissance de la presse indépendante à la fin des années 1990. Celle-ci modifia en profondeur la manière dont le dossier du Sahara était appréhendé. Exclusivement géré par le roi Hassan II et son Ministre de l'Intérieur, aucun débat n'était possible ou même pensable sur cette question. Tout positionnement qui pouvait diverger du discours de la monarchie conduisait ses auteurs en prison, et ce, quel que fut le niveau de la contestation. Les membres du mouvement marxiste Ila! Amam payèrent lourdement leur remise en question du caractère marocain du Sahara. D'autres sanctions furent moins importantes mais tout aussi significatives. En 1981, lorsque Hassan II se rendit au sommet de l'OUA à Nairobi pour donner son accord pour un référendum d'autodétermination au Sahara. Le bureau politique de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP) s'en insurgea et publia un communiqué accusant la monarchie « d'abandonner la souveraineté marocaine sur les provinces du Sahara ». Trois membres du bureau politique furent condamnés à un an de prison ferme².

Dans le nouveau paysage médiatique marocain, c'est en particulier *Le Journal Hebdomadaire* qui a opté pour un traitement à la fois régulier et différent de l'affaire du Sahara. Sans être proche du Front Polisario et de ses membres qu'il désigne de « mercenaires », il publie néanmoins une interview du leader du mouvement Mohamed Abdelaziz. Il revient également sur l'histoire de ce conflit et pose d'innombrables questions relatives au positionnement politique de Rabat, qu'il ne remet pas en cause pour autant. Depuis 2005, *Le Journal Hebdomadaire* et *El Sahifa*, appartenant au même groupe de Presse ont couvert avec régularité et précision les manifestations qui se sont déroulées dans les villes du Sahara.

Le traitement de cette question par la presse indépendante a contribué à provoquer un débat public et une volonté de comprendre les enjeux de ce conflit dont la résolution paraît fort difficile à imposer. Il a pu également provoquer une remise en cause des Sahraouis sur leur identité et leur posture dans un Maroc qui s'ouvre indéniablement.

Enfin, dernier grand événement qui a marqué un changement notable dans le mode de gouvernance que l'expérience tentée par le pouvoir marocain et qui consiste à réconcilier les citoyens avec leur propre histoire. En effet, en janvier 2004, le roi Mohamed VI mettait en place une Instance Équité et Réconciliation (IER), chargée de faire la lumière sur les violences commises par le pouvoir à l'égard de ses opposants entre 1956 et 1999. Le pouvoir marocain s'approprie ainsi le travail sur la mémoire des « années de plomb » et décide lui-

² En réalité, malgré la condamnation d'un an ferme, ils ne passèrent qu'un mois en prison.

même, à froid, sans qu'aucune crise ne l'ait suscité, de bâtir une cause nationale fondée sur la réparation matérielle et morale de l'injustice causée. Naturellement, les victimes des différents épisodes de violence devaient être représentées. Mais ce ne fut pas le cas, les Sahraouis ayant été considérablement sous-représentés dans les auditions publiques, ne constituant que 2 % des auditionnés alors que 23,58 % de l'ensemble des demandes provenaient des trois régions du Sahara occidental³.

Si cette sous-représentation révèle en réalité la tactique du pouvoir, consistant à marginaliser les faits de violence actuels du processus de réconciliation : la figure de la victime islamiste ou sahraouie fut absente des auditions et des débats. Néanmoins, « le Maroc a intégré les Sahraouis comme composante de la mémoire collective, comme si la coercition d'État s'y était déployée⁴ ».

Intégrées dans le paysage marocain, les jeunes générations sahraouies se sont certainement senties concernées par les nouvelles dynamiques nationales. Cette prégnance a pu les conduire à redéfinir leur identité, tout en essayant de se positionner politiquement. En manifestant, en brûlant le drapeau marocain et en scandant des slogans favorables à l'autodétermination, ils se redéfinissent par rapport à leur histoire, par rapport aux premières générations d'élites cooptées et par rapport aux Marocains avec lesquels ils sont appelés à se confondre dans le cadre d'une autonomie du Sahara.

S'ils ne se reconnaissent pas vraiment dans le pouvoir central, ils ne se rallient pas non plus au Front Polisario et leurs revendications ont un caractère citoyen même s'ils agitent le spectre de l'autodétermination. Pour cela, ils puisent dans un nouveau registre référentiel, celui des droits de l'Homme, des libertés individuelles et politiques et de la légalité internationale.

Dans une certaine mesure, leurs ambitions sont comparables à celles des diplômés chômeurs du Maroc, à la différence près que les Sahraouis disposent d'une arme autrement redoutable pour entrer en négociation avec le pouvoir. En parlant d'autodétermination, laissant planer le doute sur une éventuelle indépendance, ils mettent certainement la barre suffisamment haute pour être pris en considération. Cependant, ce faisant, ils se placent implicitement dans une relation de gouvernants à gouvernés, agissant dans le cadre d'une entité nationale. Par ailleurs, par la régularité de leurs manifestations, par les moyens utilisés, ils interpellent indirectement la communauté internationale, en lui donnant le sentiment que ce territoire sur lequel l'ONU n'a pas encore statué n'est pas complètement maîtrisé par le Maroc.

³ Cf. K. Mohsen-Finan, 2007, « Mémoire et réconciliation au Maroc », *Politique étrangère*, n° 2, p. 327-338.

Une autonomie difficile à instaurer

Face à cette situation de crise, quelle que soit l'interprétation que l'on peut en avoir, le Maroc se voit dans l'obligation d'apporter une réponse à ce qui renvoie directement ou indirectement à un conflit non résolu. En proposant une « large autonomie » pour le Sahara, Rabat n'en précise pas pour autant le contenu. Cette réserve peut s'expliquer par les changements politiques qu'implique cette option, à savoir une nouvelle architecture institutionnelle nécessitant une révision de la Constitution. Dans le cas d'une autonomie attribuée à cette région, le Maroc se trouverait de fait dans l'obligation de concilier la souveraineté formelle d'un État et l'autonomie réelle d'une population qui a besoin d'affirmer son droit à l'indépendance. De fait, il ne s'agit pas d'octroyer des marges de liberté à une région ou une autre du Maroc, mais à des Sahraouis que 30 ans de conflit n'ont pas anéantis qui auront la capacité, le moment venu, de négocier âprement leur souveraineté.

En accordant une autonomie au Sahara, Rabat reconnaît implicitement une identité aux Sahraouis, celle-là même qui fut mise en avant par le Front Polisario et niée par le Maroc durant trois décennies. Il s'agit donc là d'une victoire partielle du combat sahraoui à se faire reconnaître comme entité dont l'identité diffère des Marocains. En revanche, les attributs de souveraineté (défense et relations extérieures) sont gérés par le Maroc, de même que les principales ressources de la région.

Dans le cadre de cette autonomie, au plan local, le pouvoir serait exercé par une Assemblée, élue ou nommée. Se pose alors la question de la composition de cette instance. Quels sont les Sahraouis qui seront concernés par cette autonomie ? Ceux de l'Oued Noun feront-ils partie de cette instance représentative ? Toutes les personnes installées dans la région seront-elles invitées à prendre part à la vie locale ? Dans la mesure où les Marocains installés dans la région sont plus importants que les Sahraouis, cette représentation pourra-t-elle être qualifiée de sahraouie ?

En outre, quelles seront les limites du pouvoir local, que ce soit en matière de fiscalité, de maintien de l'ordre, d'éducation et de

⁴ O. Brouksy, « La redéfinition de l'identité politique sahraouie », in *Annuaire de IE-MED 2007* (à paraître).

culture ? Comment concevoir un partage des ressources entre Rabat et Lâayoune ? Les revenus tirés des phosphates, des richesses halieutiques, du tourisme et éventuellement du pétrole seront-ils considérés comme des richesses locales ou nationales ? Quelles sont les personnalités compétentes pour négocier le partage des revenus.

En ce qui concerne le maintien de l'ordre, des événements semblables aux manifestations de Lâayoune et de Smara de 2005 seront-ils contrôlés par les forces locales ou par le Ministère marocain de l'Intérieur ?

En matière d'éducation, il semble difficile d'imaginer que les programmes scolaires puissent être différents des autres régions, dans ce cas, de quelle manière la spécificité sahraouie serait-elle prise en compte dans les manuels scolaires, comment envisager par exemple l'enseignement de la marche verte.

Ces différents questionnements, et en particulier celui qui porte sur l'éducation, renvoient incontestablement à un aspect fondamental qui se posera en cas de mise en place d'une région et qui est relatif à la construction nationale et à la refondation du pacte national. Celui-ci devra nécessairement tenir compte des identités plurielles. En outre, ce nouveau pacte se nourrit de la mémoire collective. Dans *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Ernest Renan écrivait en 1882 : « l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun et aussi aient oublié bien des choses ». Selon cette logique, tout marocain devra oublier ce long conflit du Sahara. Comment donc maintenir ce qui indique et renvoie à l'identité sahraouie tout en évacuant les aspects du conflit politique ?

Par ailleurs, si la formation d'une nation paraît possible, à certaines conditions, le principe de régionalisation fondé sur la reconnaissance d'une spécificité peut donner naissance à la « nation ethnique », avec tout cela peut comporter comme dangers, comme on a pu le voir dans certains pays africains. À terme, les entités dont l'identité est reconnue dans le cadre d'une région peuvent en effet, devenir des Etats dans l'État, au point de réduire l'État central à une coquille vide.

En l'occurrence, si l'intégration du Sahara et des Sahraouis au Maroc par le biais de l'autonomie peut présenter des avantages, elle comprend également nombre de risques. En effet, si elle est acceptée par les différents protagonistes, cette option de sortie de crise aura l'avantage de clore un conflit qui fait obstacle à la construction de la région et nourrit le contentieux entre Alger et Rabat. Toutefois, cette autonomie implique pour le Maroc, une transformation relative à son assise territoriale et à son régime interne qui peuvent en affecter son identité politique. En outre, cette option pourrait faire école et donner lieu à d'autres revendications de la part des régions marocaines dont les populations pourraient être tentées de mettre en avant leur identité ou tout simplement leurs

spécificités. Si cela arrivait, s'agirait-il d'un fédéralisme heureux que certains observateurs assimilent d'ores et déjà à la configuration naturelle du royaume ou d'une fragmentation du pouvoir central au profit des identités et des libertés locales ?

Bibliographie

Brouksy, O., « La redéfinition de l'identité politique sahraouie », in *Annuaire de IE-MED 2007* (à paraître).

Mohsen-Finan, K., 2007, « Mémoire et réconciliation au Maroc », *Politique étrangère*, n° 2, p. 327-338.

Villar, F., 1982, *El Proceso de autodeterminación del Sahara*, Valence, Fernando Torres.